



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant délibéré :	15

Séance à 19h00

Sous la présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – Mme Nathalie COULON – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – M. Cédric CHEVALIER – M. Hervé WEBER – Mme Sophal LECOMTE.

Absents excusés : Mme Anne LOUIS ayant donné pouvoir à M. Philippe FILIPIAK.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Cédric CHEVALIER en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-96 : Décision modificative n° 2 – Pomme d'Or

Madame le maire expose au Conseil municipal, que suite aux informations communiquées par la Trésorerie, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits votés au budget Pomme d'Or 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget lotissement Pomme d'Or 2026 ;

Considérant que les crédits inscrits à l'article 011 chapitre 605 « achats de matériel, équipement de travaux » sont insuffisants pour permettre la réalisation des écritures nécessaires à la régularisation et à la clôture du budget ;

Considérant que la commune dispose de crédits disponibles sur le budget Pomme d'Or et qu'il convient, en conséquence, de procéder à un ajustement des crédits par virement entre chapitres ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- d'approuver la décision modificative n° 2 au budget Pomme d'Or de l'exercice 2026, conformément au tableau ci-dessous ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet	Section	Dépenses	Recettes	Chapitre	Article
Achats de matériel, équipement de travaux	Fonctionnement / Dépense		13 644,35€	011	605
Ventes de produits fabriqués, de prestations de services...	Fonctionnement / Recettes	13 644.35 €		70	7015

Fait à MOURMELON LE PETIT 13 OCTOBRE 2026
 Le Maire,
 Régine BROUARD



Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Préfecture
 Le 13 OCTOBRE 2026
 Et de la publication, 13 OCTOBRE 2026
 Le Maire
 Régine BROUARD

